

DOO - Annexes cartographiques

Document approuvé le 30 septembre 2020

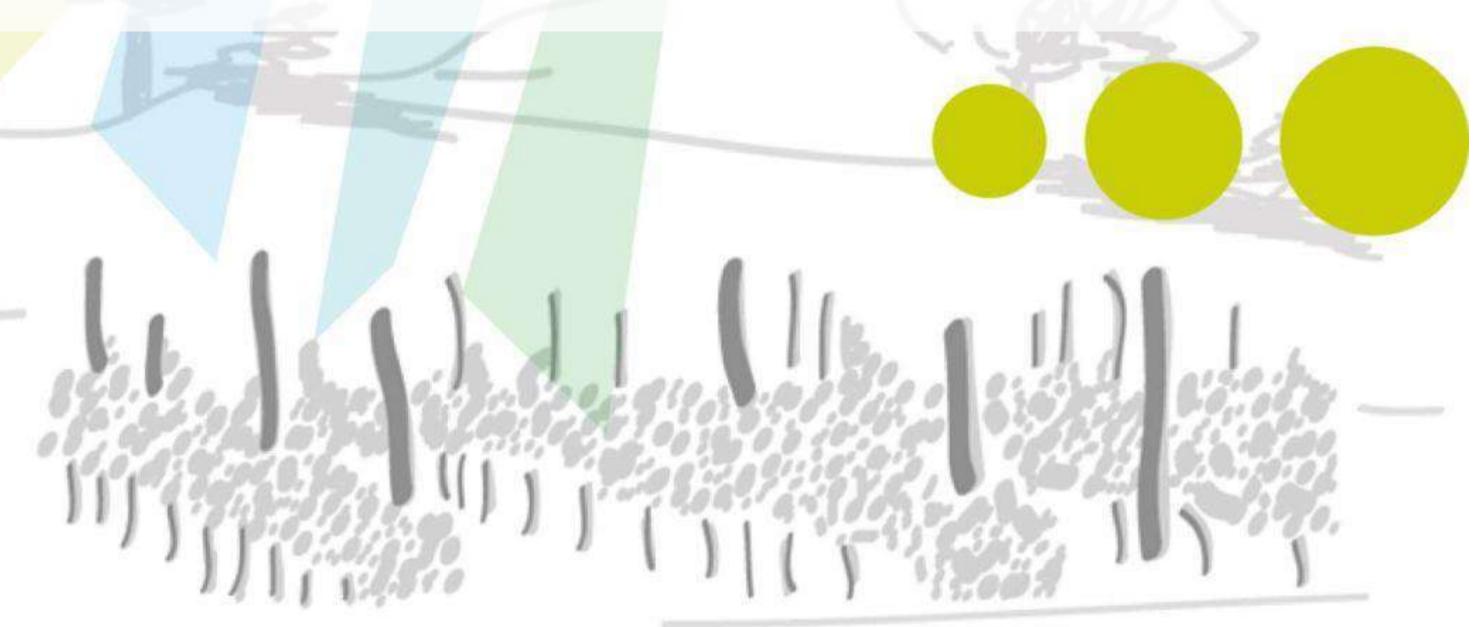






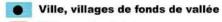
FIGURE 1 (PRESCRIPTION 3)

EVOLUTION DES PAYSAGES URBAINS: RECHERCHE DE LOGIQUE DE SITE

Compléments à la prescription :

Redonner structure et sens aux extensions urbaines : étendre les villes et les villages de manière à valoriser l'héritage traditionnel (urbain et architectural)

Logiques de site à considérer :



Villages de plateaux

Maîtriser l'étalement urbain :

- en fixant des limites constructibles au plus près des parties actuellement urbanisées
- en définissant des zones à urbaniser au plus près des centralités urbaines actuellement constituées



Villages de pentes, versants ou collines



Villages de crêtes ou promontoires

- 1. Maîtriser l'étalement urbain : voir ci-dessus 2. Favoriser l'intégration paysagère des
- zones à urbaniser : - en adaptant la composition du projet urbain au relief naturel
- en ménageant des ouvertures sur le paysage (préservation de vues lointaines)
- en aménageant des perspectives sur des éléments particuliers du paysage (points d'appels, vues, ...), grâce à un choix approprié d'implantation des constructions et d'orientation des voies structurantes

Formes urbaines spécifiques :

Proposer des extensions dont le tissu urbain (voirie, implantation des constructions, espaces publics) prolonge et s'inspire des codes de la trame bâtie historique





Village à la structure agglomérée



Village-rue Village forestier ou de clairière, à la structure éclatée

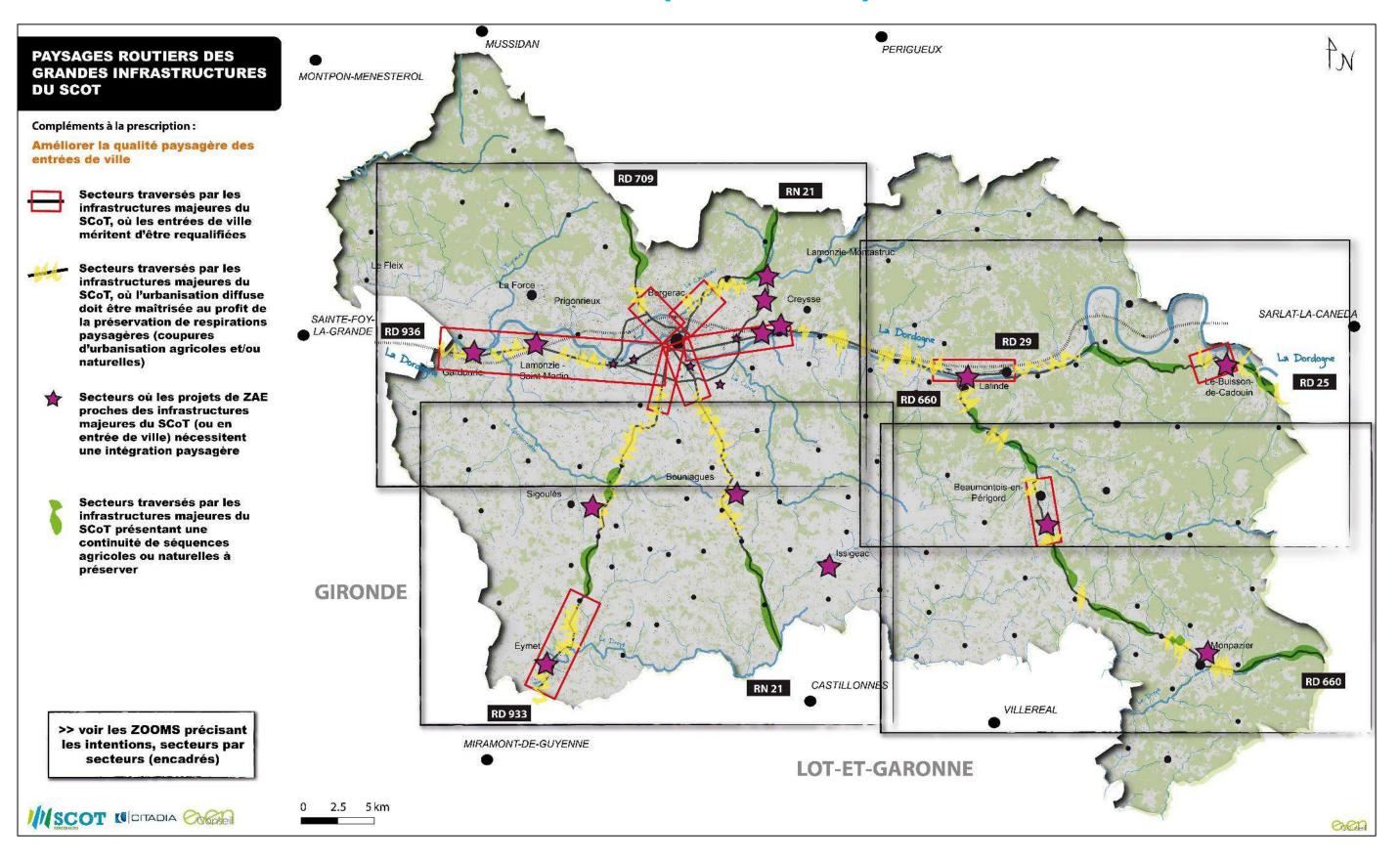




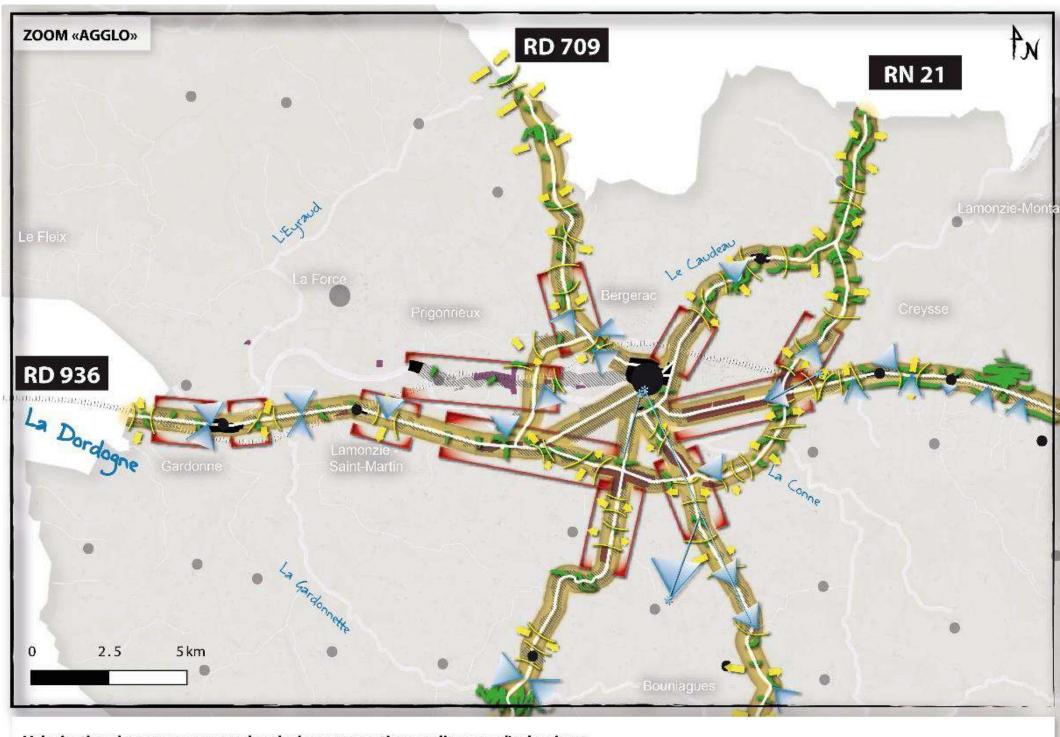




FIGURE 2 (PRESCRIPTION 7)







Valorisation des paysages aux abords des axes routiers, en lien avec l'urbanisme



Entrées de ville à requalifier : réduction de la publicité, aménagement végétalisé des espaces publics, recomposition de l'urbanisation, ...



Séquences "bâties agglomérées" de villes et bourgs : urbanisation structurée et structurante à valoriser



Séquences "bâties économiques" : intégration paysagère à assurer (traitement des façades, des espaces publics)

Séquences "bâties diffuses" : urbanisation à maîtriser



Coupures d'urbanisation à préserver, urbanisation proche à contenir



Potentialités de connexions et de séquences "vertes" (en lien avec les Trames Vertes et Bleues) à valoriser



Potentialités de séquences "ouvertes" agricoles, à protéger en tant que respirations paysagères



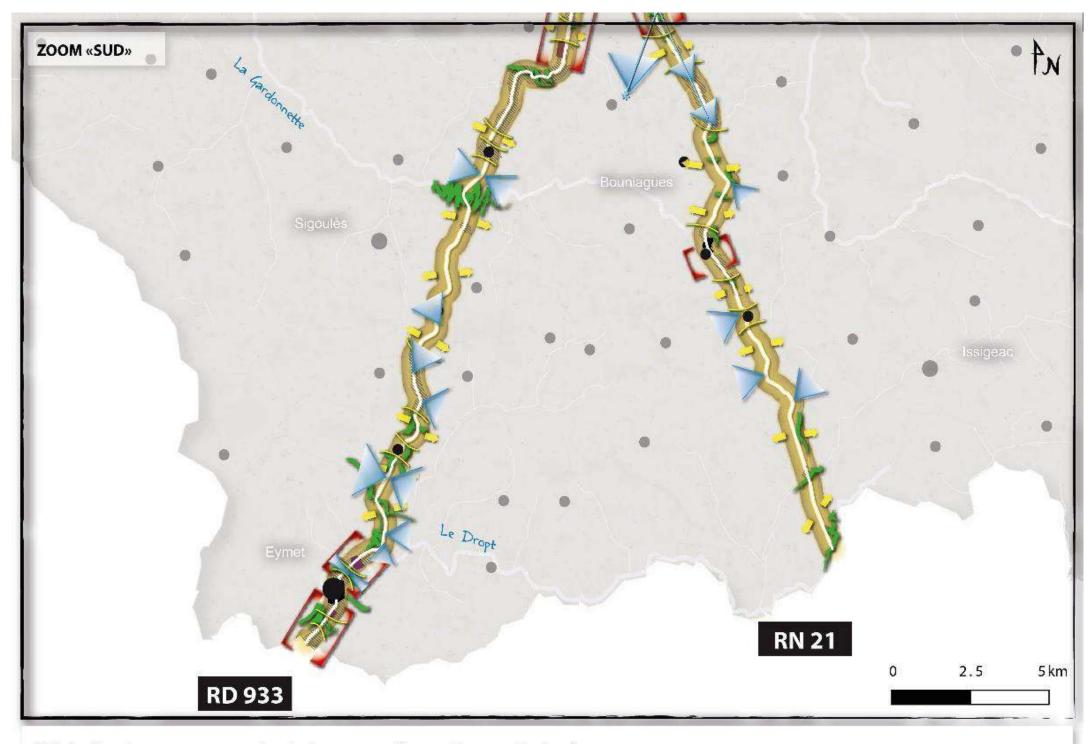
Vues, panoramas et perspectives paysagères à protéger











Valorisation des paysages aux abords des axes routiers, en lien avec l'urbanisme



Entrées de ville à requalifier : réduction de la publicité, aménagement végétalisé des espaces publics, recomposition de l'urbanisation, ...



Séquences "bâties agglomérées" de villes et bourgs : urbanisation structurée et structurante à valoriser



Séquences "bâties économiques" : intégration paysagère à assurer (traitement des façades, des espaces publics)

Séquences "bâties diffuses" : urbanisation à maîtriser



Coupures d'urbanisation à préserver, urbanisation proche à contenir



Potentialités de connexions et de séquences "vertes" (en lien avec les Trames Vertes et Bleues) à valoriser



Potentialités de séquences "ouvertes" agricoles, à protéger en tant que respirations paysagères



Vues, panoramas et perspectives paysagères à protéger





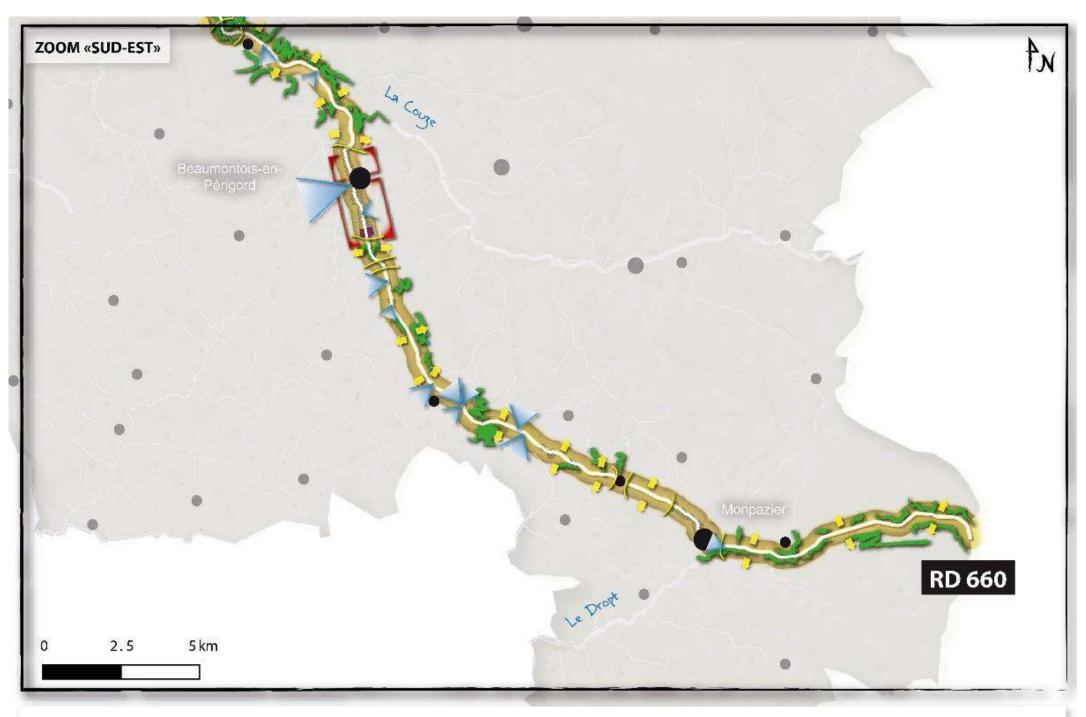






FIGURE 3 (PRESCRIPTION 10)

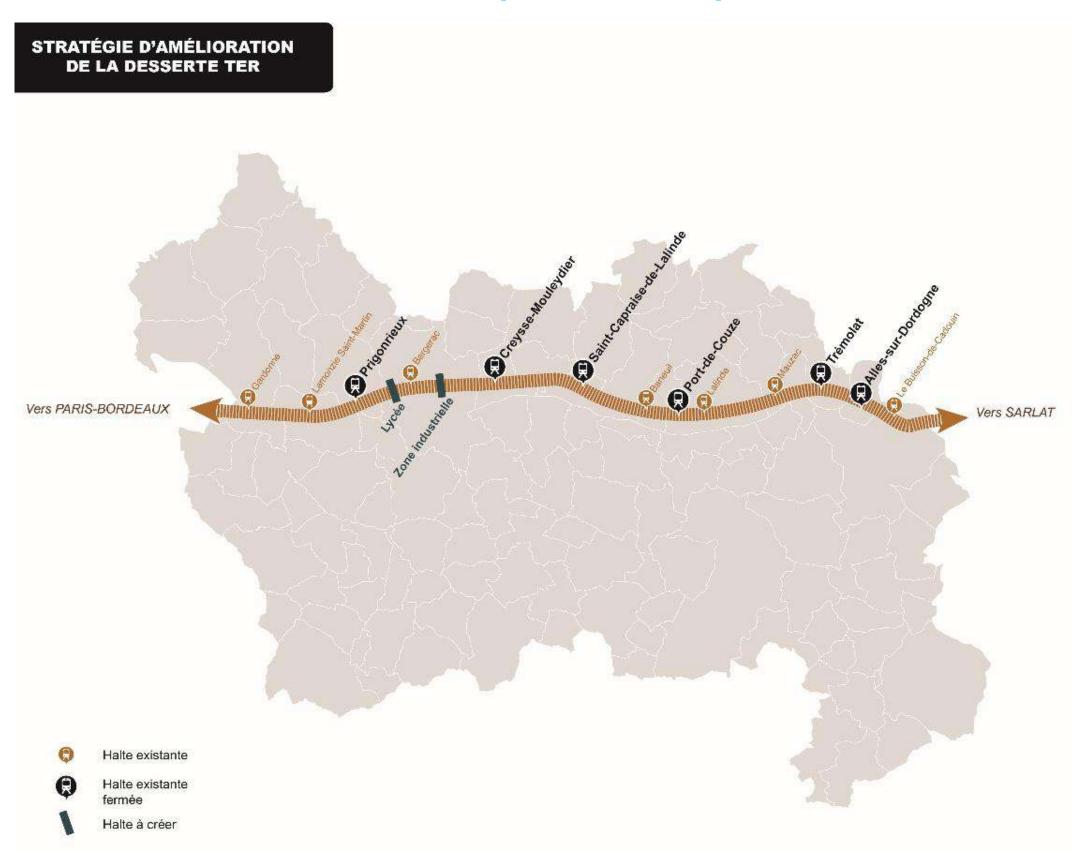




FIGURE 4 (PRESCRIPTION 11)

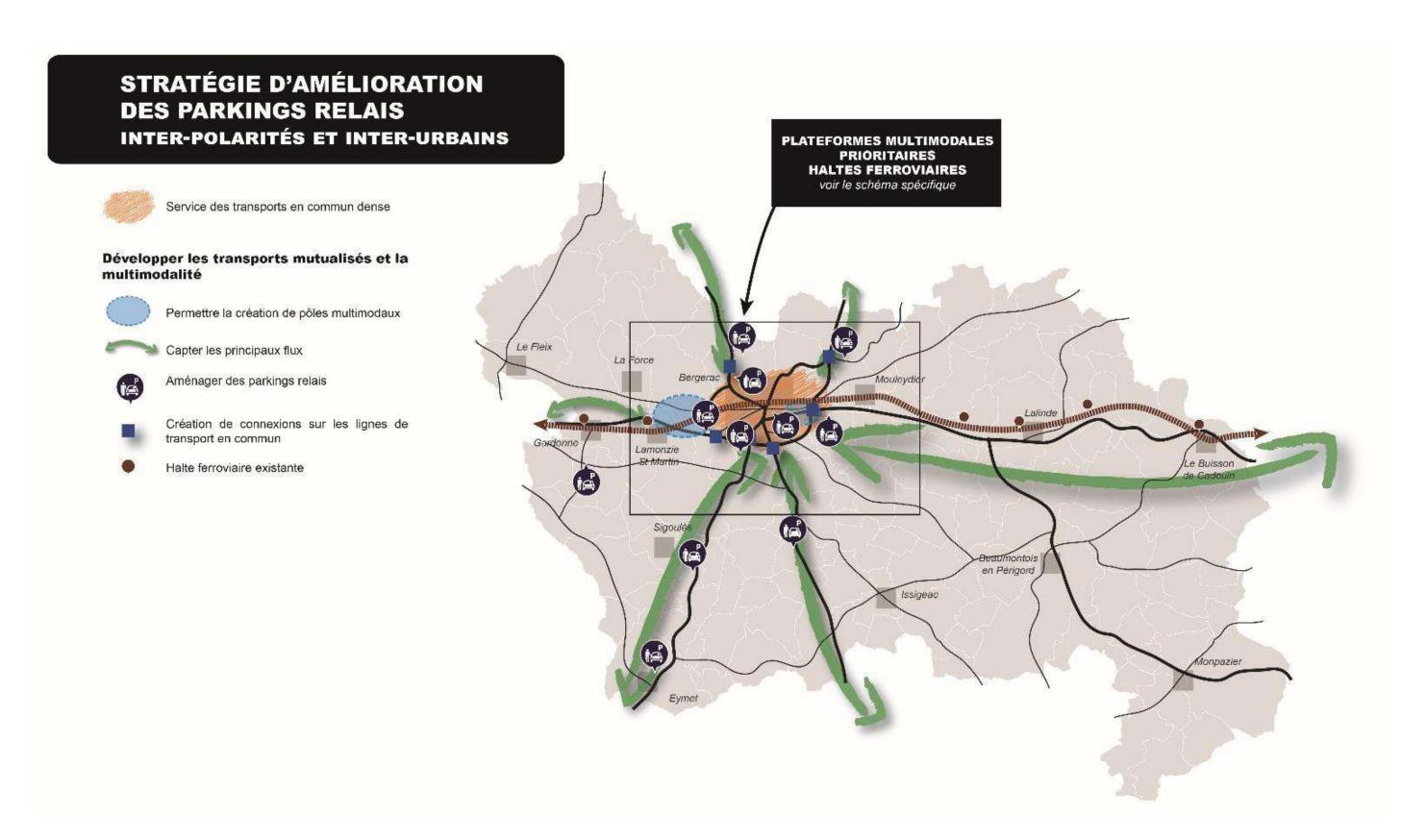
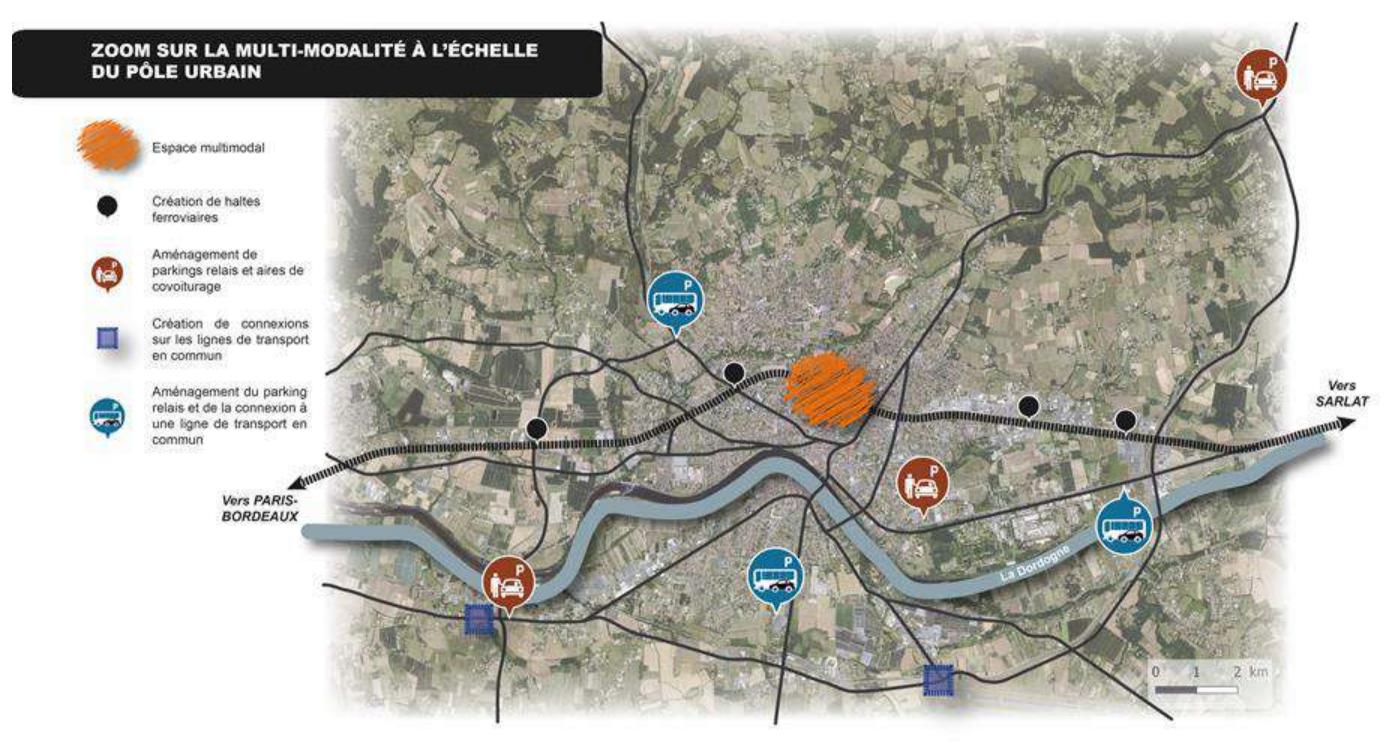




FIGURE 5 (PRESCRIPTION 11)





Temps d'éloignement du pôle urbain

inférieur à 10 minutes

(en voiture):

FIGURE 6 (PRESCRIPTION 18)

SECTEURS OÙ LES CHOIX DE DÉVELOPPEMENT DOIVENT PARTICULIÈREMENT INTÉGRER UNE RÉFLEXION SUR LES MOBILITÉS ET LES DÉPLACEMENTS



Urbaniser en priorité à proximité des dessertes en transports en commun ou mutualisés

Proscrire les extensions linéaires pour la sécurité et la visibilité.

Interdire les sorties directes sur les axes importants



Densifier qualitativement les espaces à urbaniser à l'intérieur des polarités et supérieurs à 2 ha

Pour ces deux typologies :

Restructurer les extensions urbaines en prenant des dispositions visant à proposer des formes urbaines :

- compactes où les constructions sont judicieusement implantées les unes par rapport aux autres et par rapport aux espaces publics pour ménager des espaces privatifs d'intimité
- intégrant des plateformes multimodales, appropriées selon la destination et la capacité de la zone : parkings à vélo, arrivée de TAD...;
- intégrant des itinéraires «doux» pour les mobilités de proximité,



Restructurer le quartier autour de la gare, concentrant des logements et des activités économiques tertiaires



Plateformes multimodales prioritaires (voir prescriptions sur le volet transports)

Lien ferré (Sarlat-Bordeaux)



Réseau routier

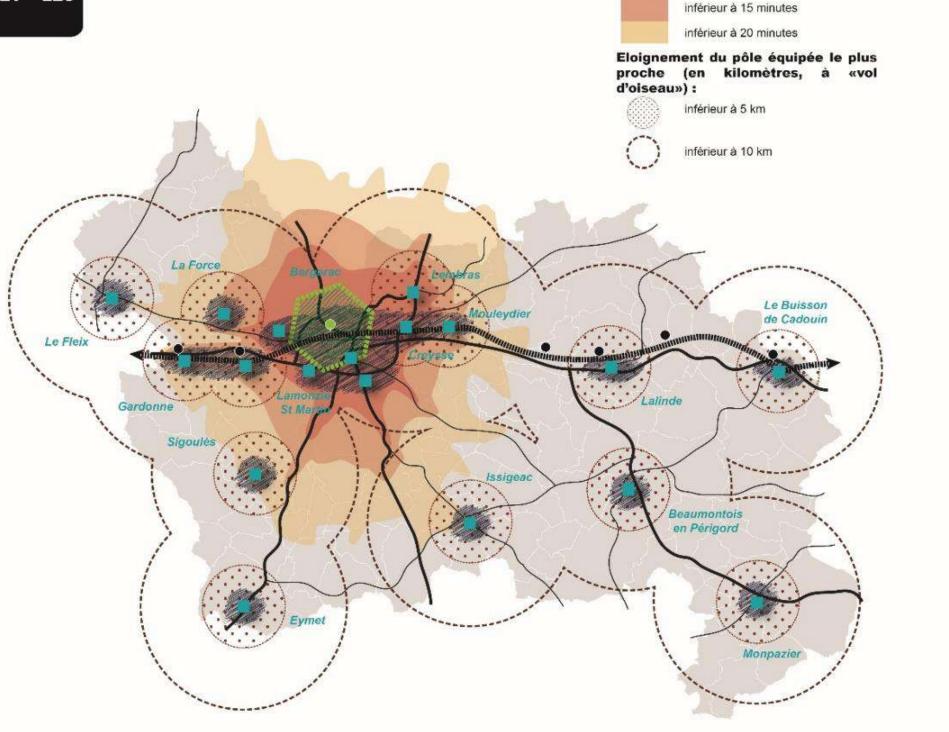




FIGURE 7 (PRESCRIPTION 22)

SECTEURS OÙ LES CHOIX DE DÉVELOPPEMENT DOIVENT PARTICULIÈREMENT INTÉGRER UNE RÉFLEXION SUR LES EQUIPEMENTS



Urbaniser en priorité à proximité des dessertes en transports en commun ou mutualisés et des équipements

Proscrire les extensions linéaires pour la sécurité et la visibilité.

Interdire les sorties directes sur les axes importants



Densifier qualitativement les espaces à urbaniser à l'intérieur des polarités et supérieurs à 2 ha

Pour ces deux typologies :

Restructurer les extensions urbaines en prenant des dispositions visant à proposer des formes urbaines compactes où les constructions sont judicieusement implantées les unes par rapport aux autres et par rapport aux espaces publics pour ménager des espaces privatifs d'intimité;



Pôles de plus de 15 types d'équipements (nomenclature INSEE)



Pôles de plus de 10 types d'équipements (nomenclature INSEE)



Lien ferré (Sarlat-Bordeaux)



Réseau routier

Temps d'éloignement des pôles d'équipements (en voiture) :



inférieur à 5 min



inférieur à 10 min

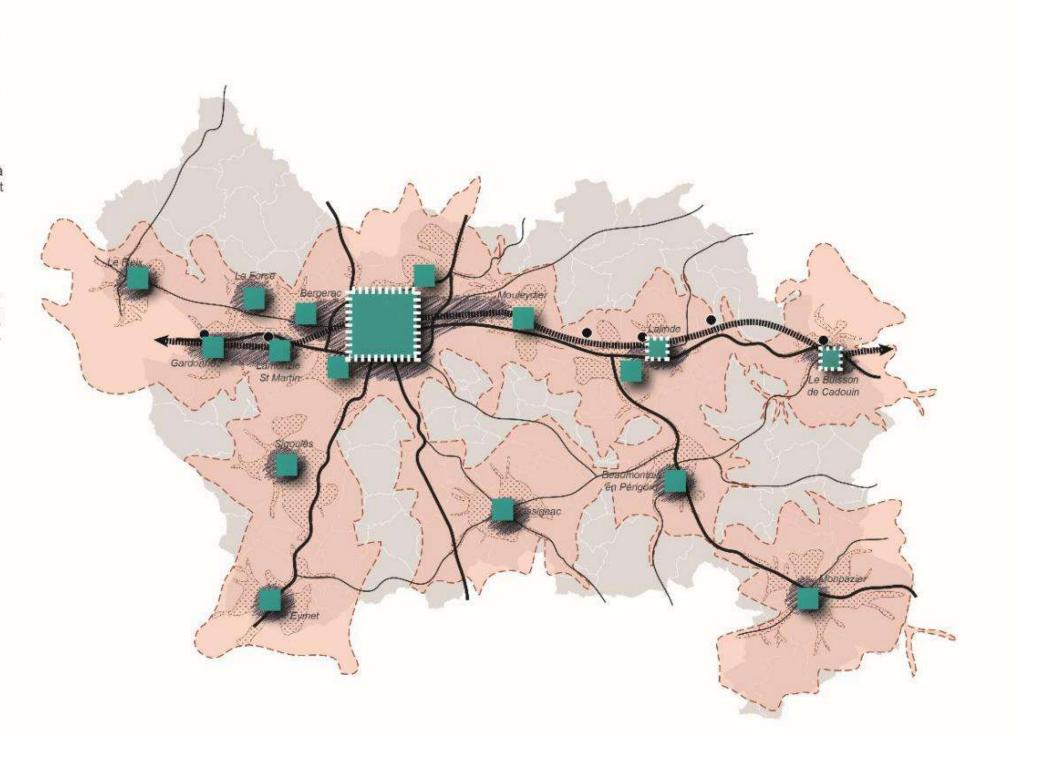




FIGURE 8 (PRESCRIPTION 32)

STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DES DÉPLACEMENTS FERRRÉS INTER-POLARITÉS ET INTER-URBAINS

Faciliter l'accessibilité aux métropoles (fer interurbain)

Améliorer le lien ferré (inter-urbain) pour rapprocher Bergerac de Bordeaux et de Paris

Améliorer la desserte routière



Restructurer le quartier autour de la gare de Bergerac (densification, optimisation du foncier, ...)



Permettre une desserte locale de la Vallée par la voie ferrée



Favoriser la multimodalité



Faire en sorte que l'ensemble des communes du SCoT profite de l'amélioration du lien ferré (desserte locale, desserte inter-urbaine)



Prévoir la possibilité de redévelopper le fret (opportunité des ZAE embranchées)

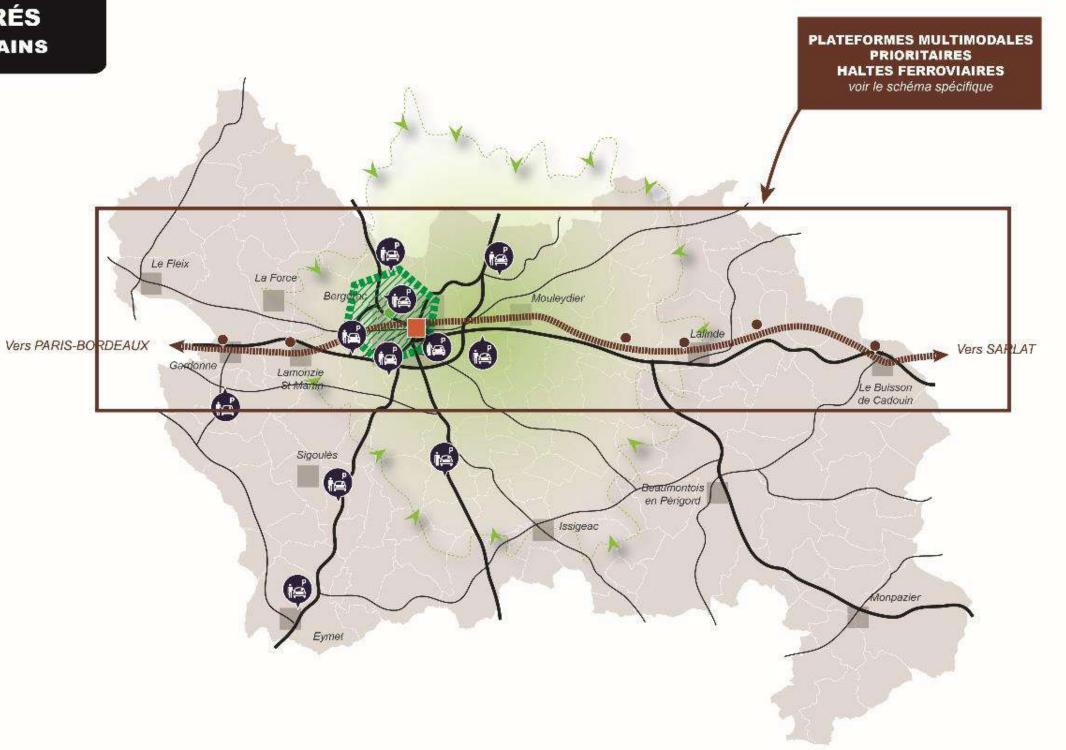




FIGURE 9 (PRESCRIPTION 36)

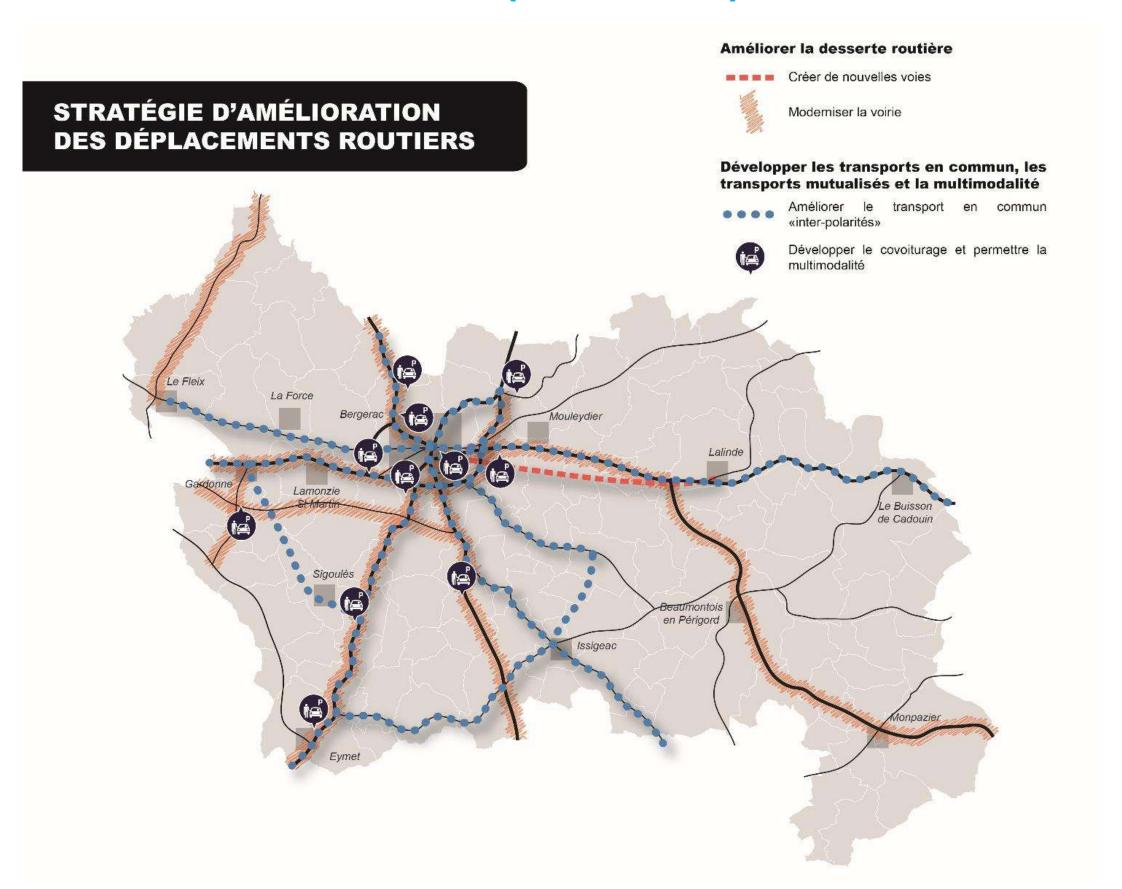
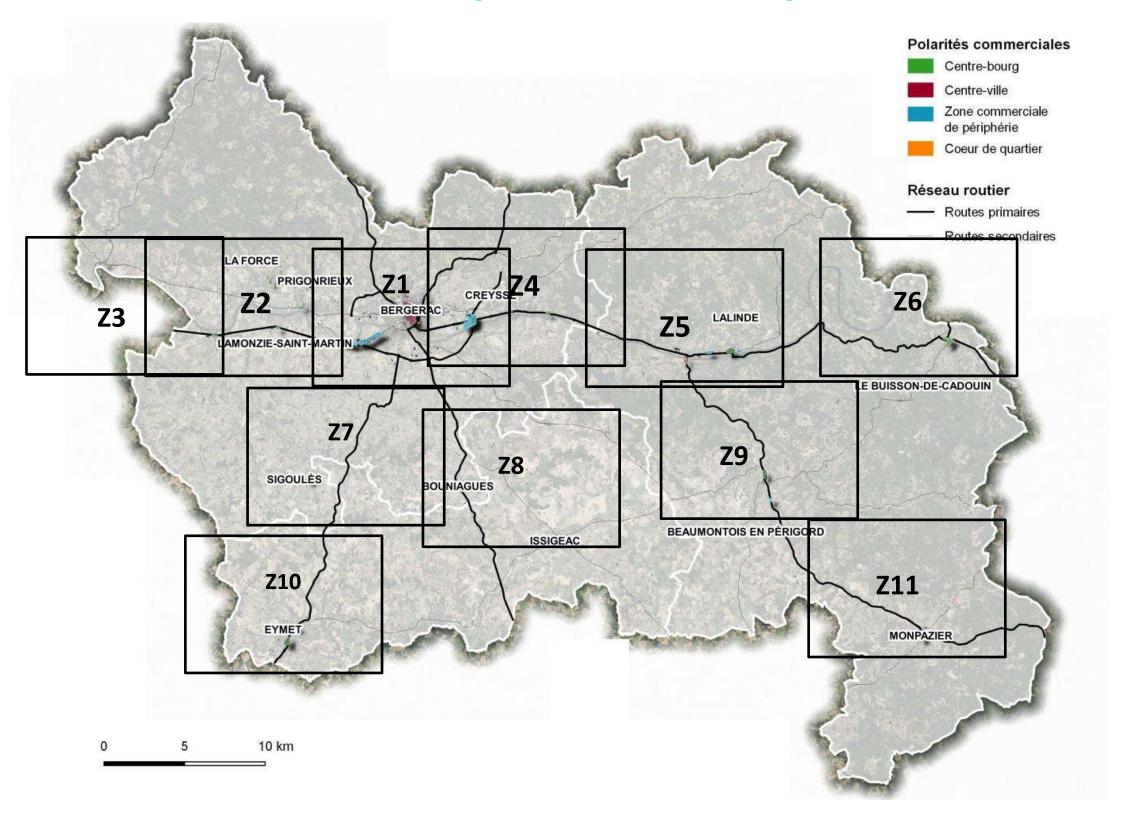


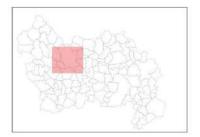


FIGURE 10 (ORIENTATION 6 : DAAC)









- Secteur 1 -

LÉGENDE

Polarités commerciales

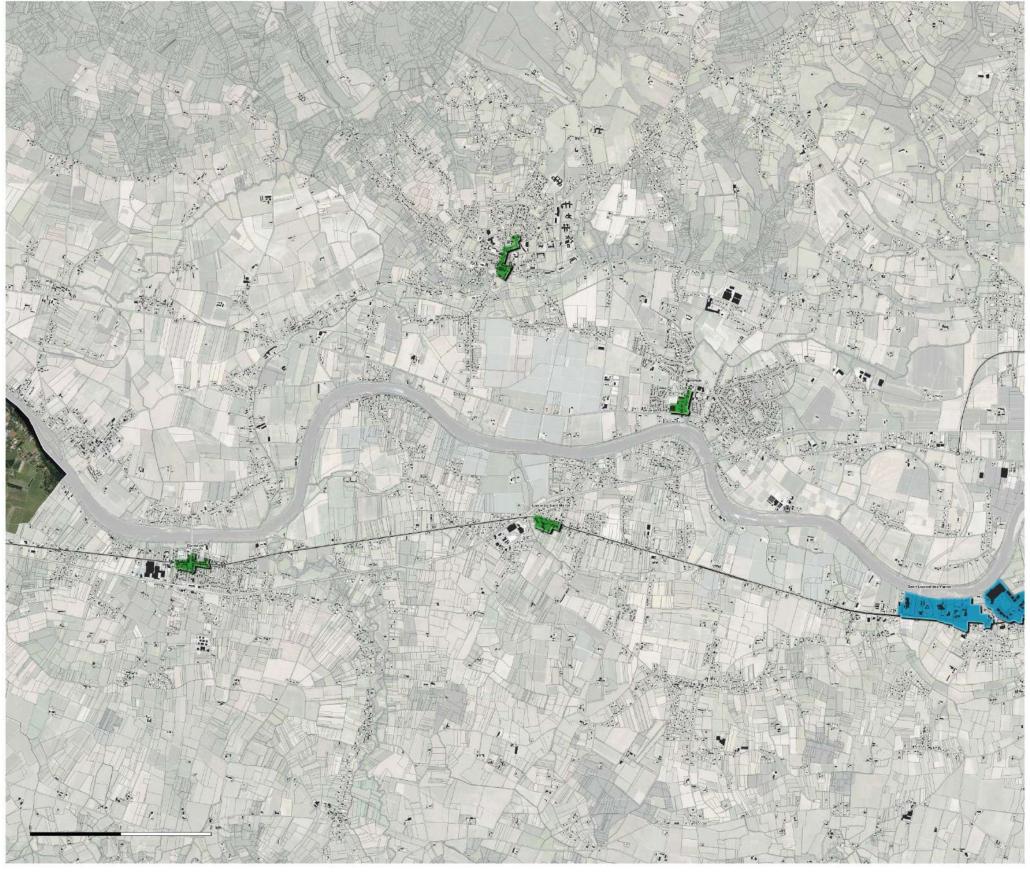
- Centre-bourg
- Centre-ville
- Zone commerciale de périphérie Coeur de quartier

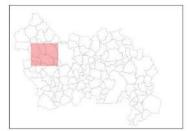
Limites Administratives

- Bâtiments
- Limites communales

Limites parcellaires



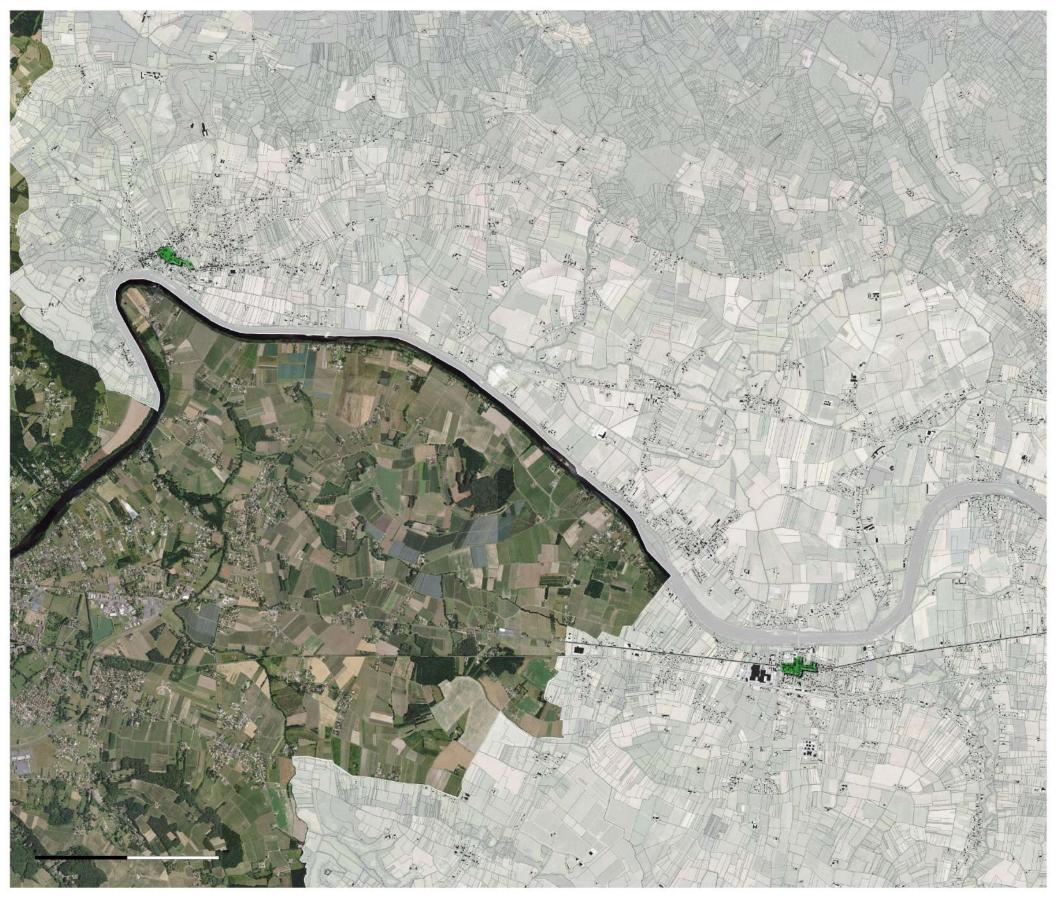




- Secteur 2 -









- Secteur 3 -

LÉGENDE

Polarités commerciales

- Centre-bourg
- Centre-ville
- Zone commerciale de périphérie
- Coeur de quartier
- Limites Administratives
- Bâtiments
- Limites communales
 Limites parcellaires



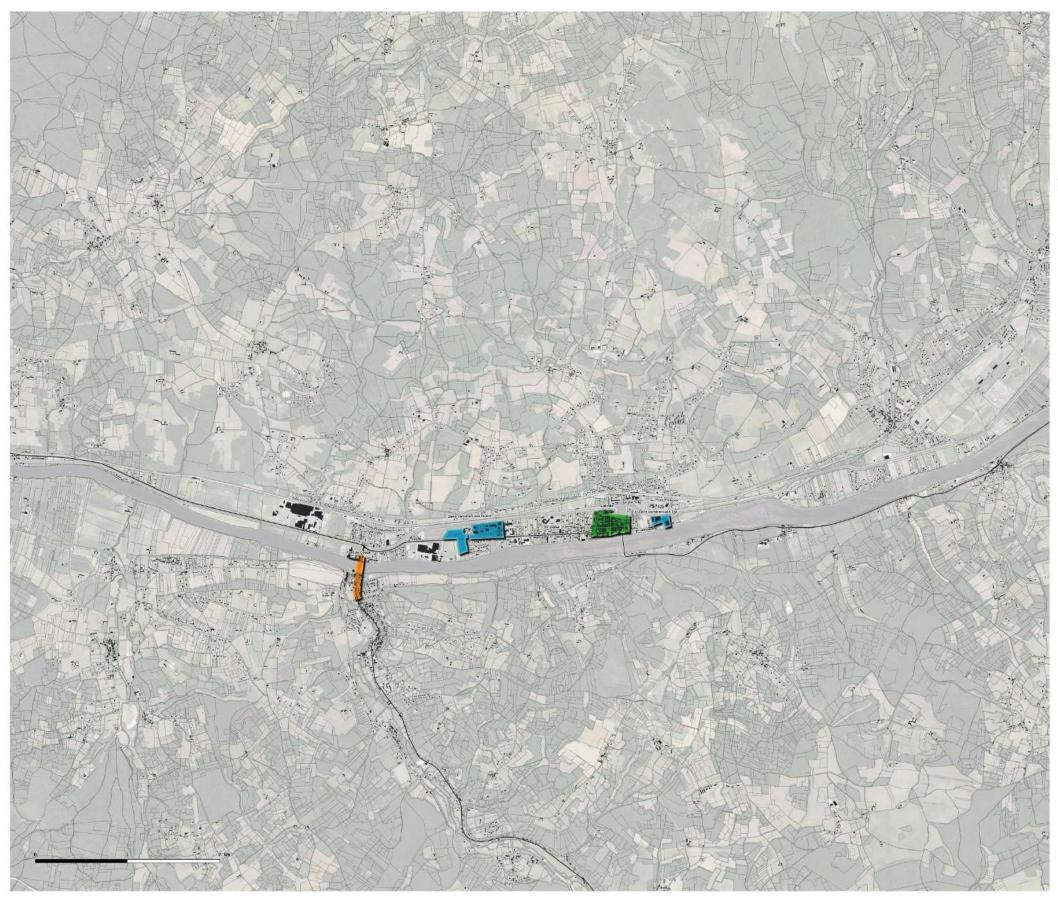


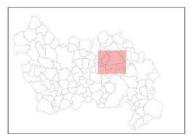


- Secteur 4 -

LÉGENDE Polarités commerciales Centre-bourg Centre-ville Zone commerciale de périphérie Coeur de quartier Limites Administratives Bâtiments Limites communales Limites parcellaires







- Secteur 5 -

LÉGENDE

Polarités commerciales

Centre-bourg

Centre-ville

Zone commerciale de périphérie

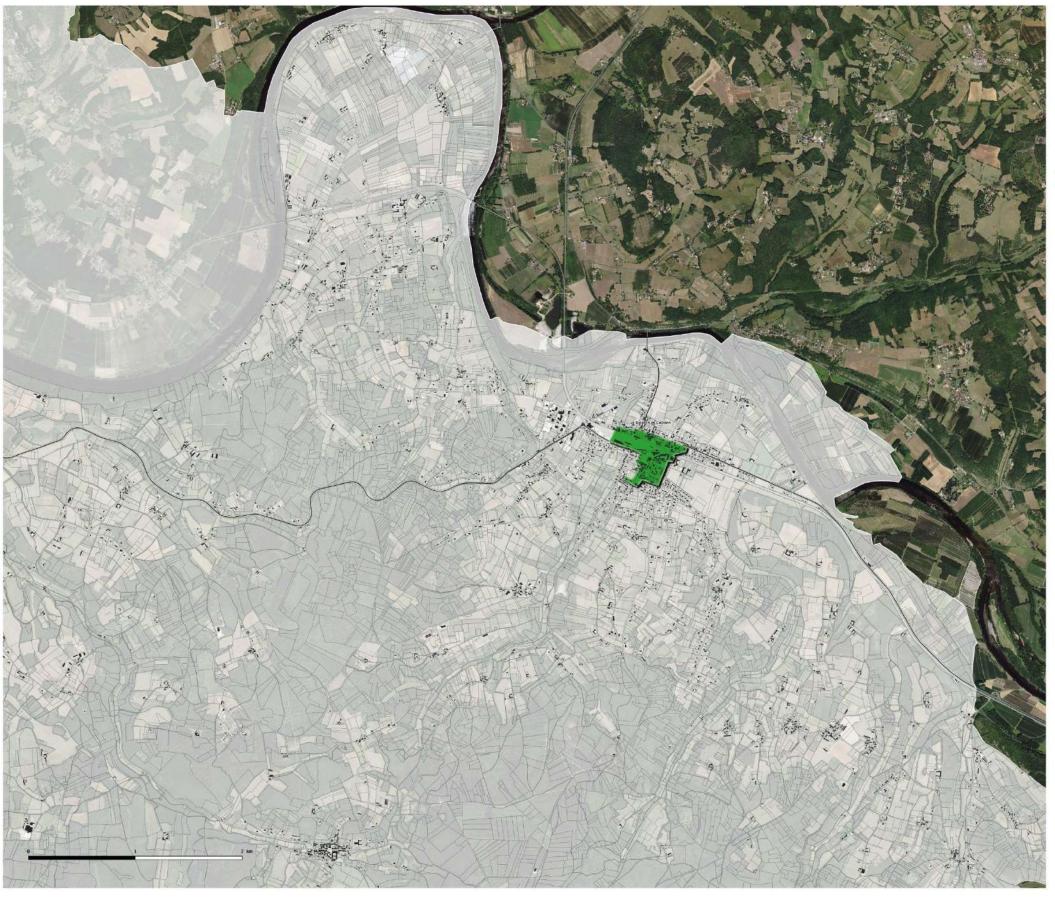
Coeur de quartier
Limites Administratives

■ Bâtiments

Limites communales

Limites parcellaires







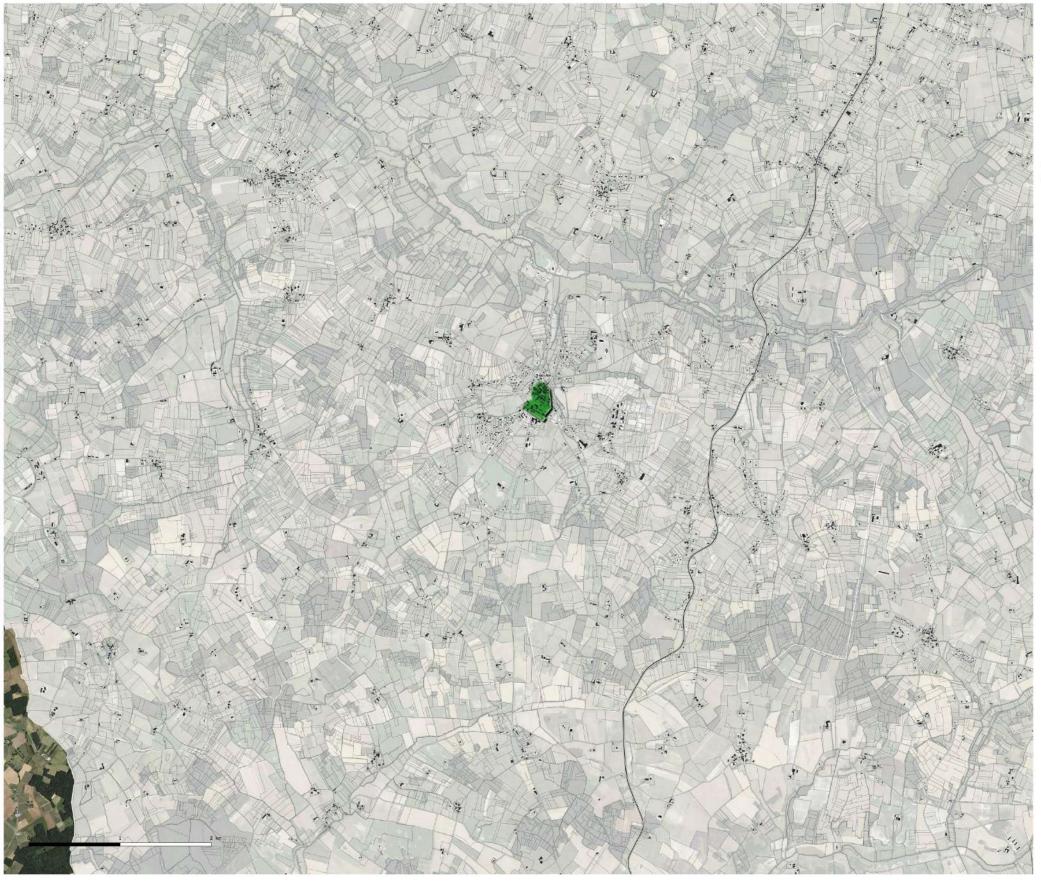
- Secteur 6 -

LÉGENDE Polarités commerciales Centre-bourg

- Centre-ville
- Zone commerciale de périphérieCoeur de quartier
- **Limites Administratives**
- Bâtiments
- Limites communales

 Limites parcellaires







- Secteur 7 -

LÉGENDE

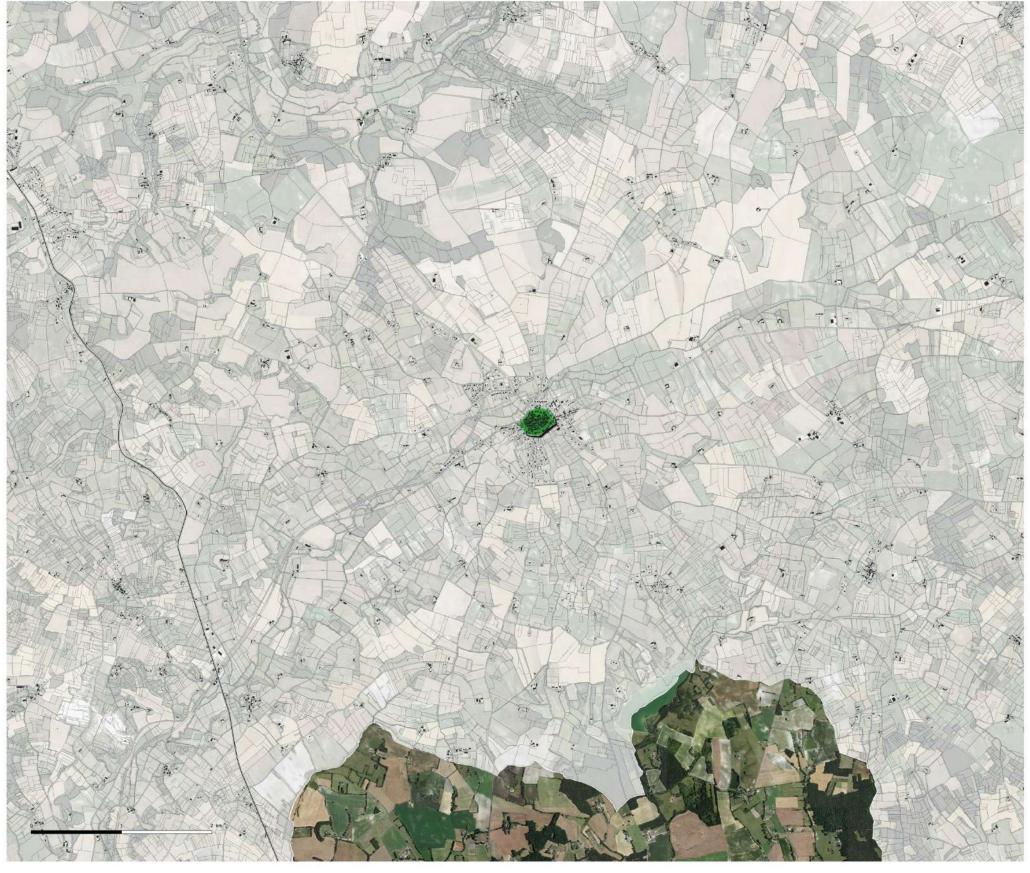
Polarités commerciales

- Centre-bourg
- Centre-ville
- Zone commerciale de périphérie
 Coeur de quartier

Limites Administratives

- Bâtiments
- Limites communales
- Limites parcellaires



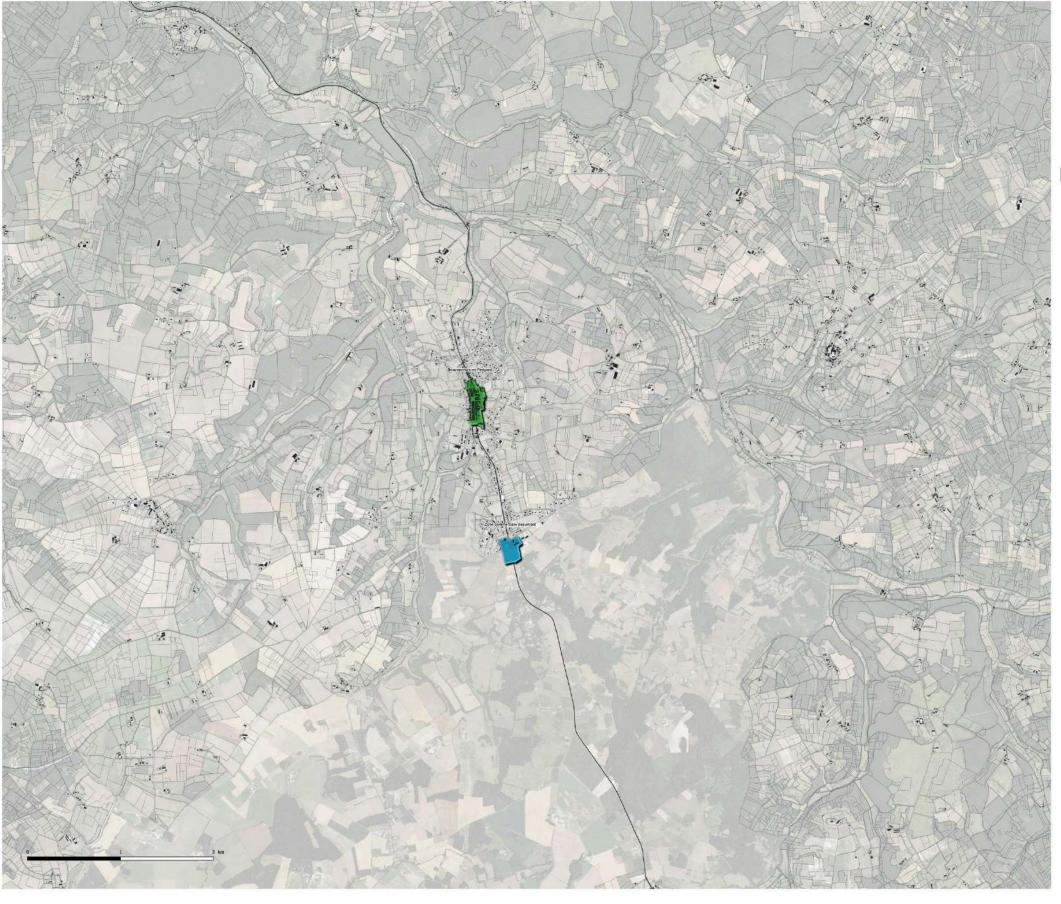




- Secteur 8 -

LÉGENDE Polarités commerciales Centre-bourg Centre-ville Zone commerciale de périphérie Coeur de quartier Limites Administratives Bâtiments Limites communales Limites parcellaires







- Secteur 9 -

LÉGENDE Polarités commerciales Centre-bourg

Centre-ville
Zone commerciale de périphérie

Coeur de quartier
Limites Administratives

■ Bâtiments

Limites communales

Limites parcellaires







- Secteur 10 -

LÉGENDE Polarités commerciales Centre-bourg Centre-ville Zone commerciale de périphérie Coeur de quartier Limites Administratives Bâtiments Limites communales Limites parcellaires







- Secteur 11 -

LÉGENDE Polarités commerciales Centre-bourg Centre-ville Zone commerciale de périphérie Coeur de quartier Limites Administratives Bâtiments Limites communales

Limites parcellaires



FIGURE 11 (PRESCRIPTION 61)

- 1 Pôle économique majeur
- 2 Pôle économique en devenir (zone mixte habitat, activité non nuisante)
- 3 Pôle économique et d'équipement a développer
- Pôle tertiaire aux abords de la gare (densification et recherche de mixité: services, commerces, tertiaire, habitat)
- 5 Pôle économique Zone mixte : services et industries
- Pôle économique Tertiaire et industrie de pointe potentiellement à terme
- Pôle industriel
- 8 Pôle industriel
- 9 Pôle économique Commerce, petite logistique, automobile A structurer
- 10 Pôle commercial
- Pôle commercial Commerce, automobile, petite logistique
- Pôle économique Dominante BTP, commerces professionnels, tertiaire
- Zone d'activité
 Commerces de gros, commerces
 spécialisés, tertiaire
- Pôle économique Commerces et services aux professionnels
- Cablanc
 Commerces et services aux
 professionnels

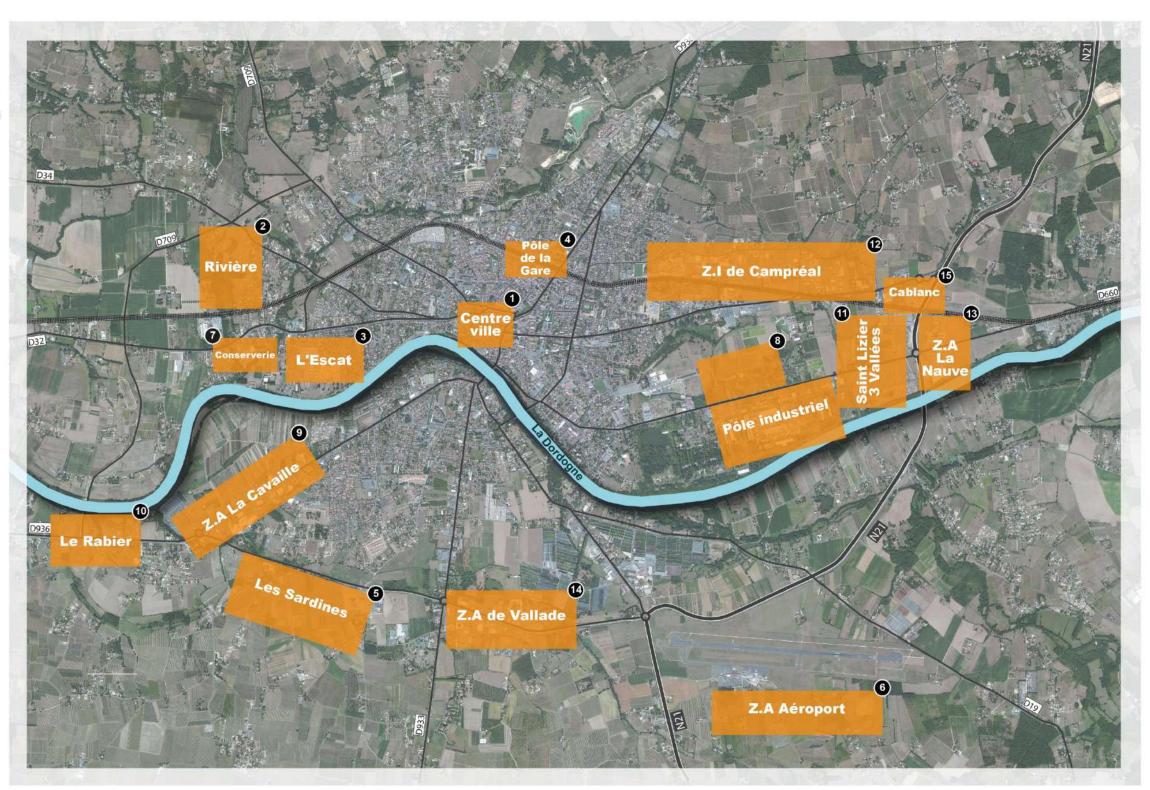
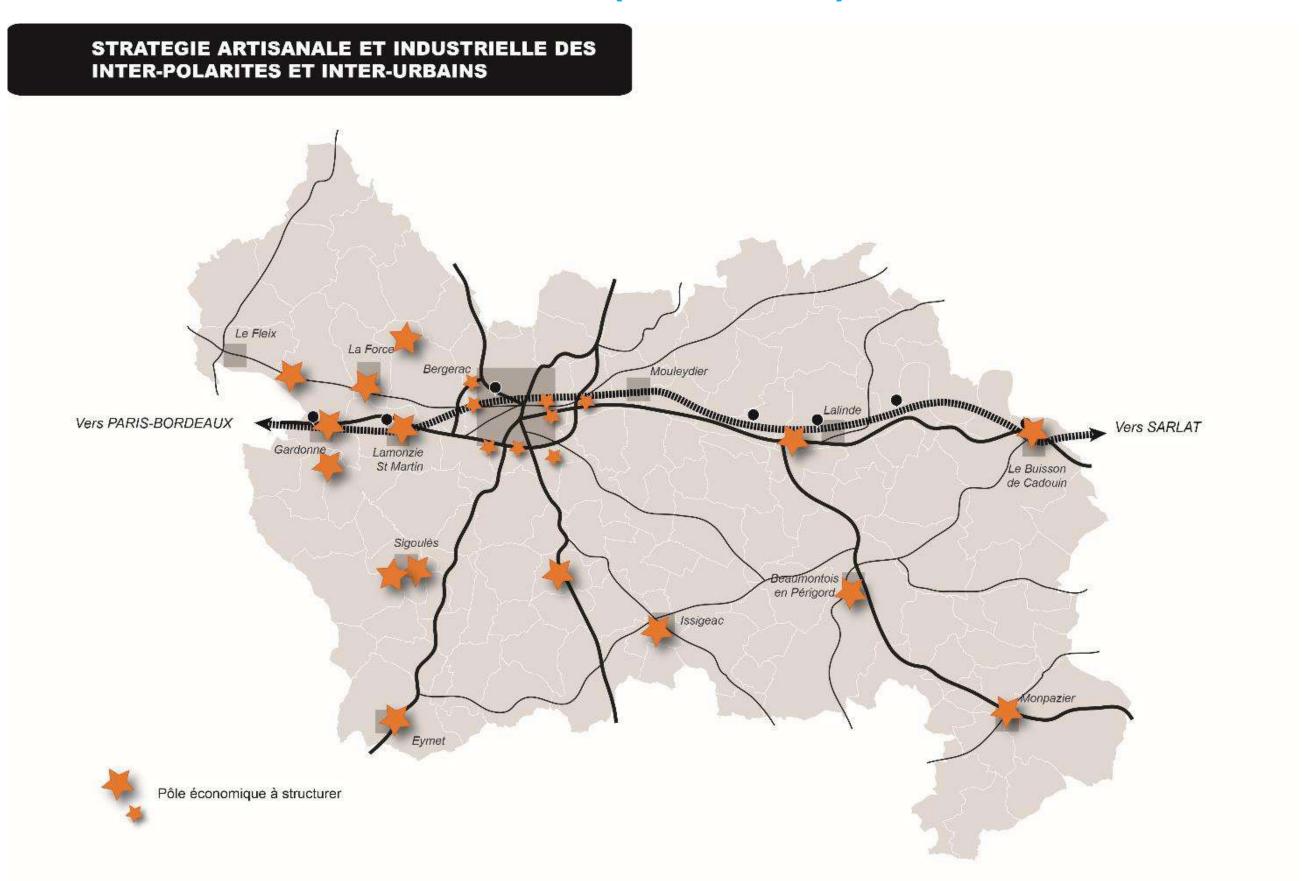




FIGURE 12 (PRESCRIPTION 70)





 κ^4

FIGURE 13 (PRESCRIPTION 162)

MUSSIDAN PERIGUEUX **EVOLUTION DES PAYSAGES URBAINS: PRISE EN COMPTE** MONTPON-MENESTEROL **DES ATOUTS PAYSAGERS** Compléments à la prescription : Intégrer dans les projets de développement urbain la qualité paysagère et patrimoniale du territoire Paysages emblématiques à valoriser : Vallée de la Dordogne Sites Inscrits et Classés Le Fleix Sites urbains protégés (SPR, AVAP, ZPPAUP, UNESCO) SARLAT-LA-CANEDA SAINTE-FOY-Patrimoine urbain identitaire à valoriser : LA-GRANDE Ville de Bergerac La Dordogne La Dordogne Bastide Seint-Martin Secteurs sensibles où l'urbanisation doit être maîtrisée et accompagnée : Panoramas et perspectives visuelles à prendre en compte dans les choix de développement Coteaux, écrins paysagers de la Points hauts et promontoires Secteurs traversés par les infrastructures majeures du SCoT présentant une continuité de séquences agricoles ou naturelles à GIRONDE préserver Secteurs traversés par les infrastructures majeures du SCoT, où les entrées de ville méritent d'être requalifiées Voir également la CASTILLONNES prescription: Secteurs traverses par les infrastructures majeures du SCoT, où Améliorer la qualité VILLEREAL l'urbanisation diffuse doit être paysagère des enmaîtrisée au profit de la préservation trées de ville de respirations paysagères MIRAMONT-DE-GUYENNE (coupures d'urbanisation agricoles et/ou naturelles) LOT-ET-GARONNE



2.5 5 km

CHAN



FIGURE 14 (PRESCRIPTION 163)

